



DL acide malique

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/04/2015

Page 1 de 10

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **DL acide malique**

Code(s) du produit : Pas disponible.

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Acidulant alimentaire. ;Chélateur  
Restrictions d'emploi recommandées: Aucun à notre connaissance.

Famille chimique : Acides organiques

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

**Bartek Ingredients Inc.**

421 Seaman Street  
Stoney Creek, ON, Canada L8E 3J4  
No. de téléphone du fournisseur

: (905) 662-3292

No. de téléphone en cas d'urgence

: Canutec: 613-966-6666

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Cristaux ou poudre de couleur blanche. Inodore.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque:

Lésions oculaires graves/irritation - Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

ATTENTION!

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Laver soigneusement après manipulation.  
Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.



DL acide malique

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/04/2015

Page 2 de 10

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. L'inhalation de poussières risque de causer une irritation respiratoire.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance pure

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration</u>
Acide malique	Hydroxybutanedioic Acid	6915-15-7	>99.5

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins

- Ingestion* : Ne PAS faire vomir. La victime devrait rincer sa bouche avec de l'eau, ensuite donner un ou deux verres d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
- Inhalation* : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux si les symptômes se développent ou persistent.
- Contact avec la peau* : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec les yeux* : En cas de contact oculaire, rincer sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Provoque une sévère irritation des yeux. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmoiement et conjonctivite. Risque de causer une légère irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure une légère rougeur et de l'enflure. L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Agents extincteurs

##### Agents extincteurs appropriés

- : Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la bruine ou la buée d'eau, la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.

##### Agents extincteurs inappropriés

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : La combustion peut produire des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. La poussière produite pendant l'utilisation peut être explosive si elle est présente en concentration suffisante et si elle est exposé à une source d'inflammation.

#### Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : N'est pas classé comme inflammable.



DL acide malique

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/04/2015

Page 3 de 10

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone ; anhydride maléique

### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

#### Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

#### Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Porter un équipement de protection adéquat. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé.

### Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler le secteur du déversement. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Aménager un barrage pour contrôler l'eau. Éviter la formation de poussière. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

### Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Communiquer avec les agences environnementales locales et provinciales pour assistance et/ou pour les exigences de déclaration.  
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun(e).

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Éviter de respirer les poussières et fumées. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation. Éviter la formation de poussière.

### Conditions d'un stockage sûr

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

**Substances incompatibles** : Oxydants; Bases ; Métaux actifs tels que l'aluminium et le magnésium.

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Limites d'exposition:**



DL acide malique

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/04/2015

Page 4 de 10

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Acide malique	P/D	P/D	P/D	P/D

### Contrôles de l'exposition

#### **Ventilation et mesures d'ingénierie**

: Utiliser dans un endroit bien ventilé. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

#### **Protection respiratoire**

: Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

#### **Protection de la peau**

: Des gants imperméables à la matière sont recommandés. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

#### **Protection des yeux/du visage**

: Lunettes à coques doivent être portées afin d'éviter le contact des poussières avec les yeux.

#### **Autre équipement de protection**

: Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

#### **Considérations générales d'hygiène**

: Éviter de respirer les poussières et fumées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### **SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Apparence** : Granules ou poudre blanche.

**Odeur** : Inodore.

**Seuil olfactif** : P/D

**pH** : 2,3 (1% Solution)

#### **Point de fusion/point de congélation**

: 130°C (266°F)

#### **Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition**

: Pas disponible

**Point d'éclair** : Ininflammable.

**Point d'éclair, méthode** : Non applicable.

#### **Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)**

: P/D

**inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable.



DL acide malique

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/04/2015

Page 5 de 10

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)**

: Non applicable.

**Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)**

: Non applicable.

**Propriétés comburantes** : Aucun à notre connaissance.

**Propriétés explosives** : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**Tension de vapeur** : <0.1 mmHg

**Densité de vapeur** : 4.6

**Densité relative / Poids spécifique**

: 1.60

**Solubilité dans l'eau** : Soluble (580 g/L)

**Autres solubilité(s)** : Pas disponible.

**Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile**

: -1.26

**Température d'auto-inflammation**

: 339°C (642.2°F)

**Température de décomposition**

: Pas disponible.

**Viscosité** : Pas disponible.

**Matières volatiles (% en poids)**

: Pas disponible.

**Composés organiques volatils (COV)**

: P/D

**Pression absolue du récipient**

: S/O

**Distance de projection de la flamme**

: S/O

**Autres observations physiques/chimiques**

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** : N'est normalement pas réactif.

**Stabilité chimique** : Le produit est stable en conditions normales d'utilisation. La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

**Risque de réactions dangereuses**

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**Conditions à éviter** : Éviter la chaleur excessive, les étincelles et les flammes nues. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière.

**Matériaux incompatibles** : Oxydants; Bases ; Métaux actifs tels que l'aluminium et le magnésium.

**Produits de décomposition dangereux**

: Voir Section 5 (Mesures de lutte contre l'incendie).

### SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Information sur les voies d'exposition probables:

**Voies d'entrée - inhalation** : OUI

**Voies d'entrée - peau et yeux** : OUI



**DL acide malique**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/04/2015

Page 6 de 10

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Voies d'entrée - ingestion** : OUI

**Voies d'exposition - absorption cutanée**

: NON

**EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:**

**Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)**

*Signes et symptômes - Inhalation*

: L'inhalation de poussières ou de fumées peut causer une irritation pour le nez, la gorge et les voies respiratoires supérieures.

*Signes et symptômes - ingestion*

: L'ingestion risque d'irriter le tube digestif et de causer la nausée, le vomissement et la diarrhée.

*Signes et symptômes - peau* : Le contact direct avec la peau risque de causer peu ou pas d'irritation.

*Signes et symptômes - yeux* : Provoque une sévère irritation des yeux. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmoiement et conjonctivite.

**Risque d'effets chroniques sur la santé**

: Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

**Mutagénicité**

: N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

**Cancérogénicité**

: Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

**Effets sur la reproduction & Tératogénicité**

: N'est pas sensé avoir des effets sur la reproduction.

**Sensibilisation à la matière** : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

**Effets spécifiques sur organes cibles**

: Organes cibles Les yeux et le système respiratoire

Cette matière n'est pas classifiée comme étant dangereuse selon la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et le règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

**Maladies aggravées par une surexposition**

: Aucun à notre connaissance.

**Substances synergiques**

: Pas disponible.

**Données toxicologiques**

: Voir les données toxicologiques de cette substance ci-dessous.

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50(4hr)</u> <u>inh, rat</u>	<u>DL50</u>	
		<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Acide malique	P/D	3500mg/kg	P/D

**Autres dangers toxicologiques importants**

: Aucun à notre connaissance.

### SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**

: Probablement pas nocif pour les organismes aquatiques. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.



DL acide malique

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/04/2015

Page 7 de 10

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Acide malique	6915-15-7	P/D	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Acide malique	6915-15-7	P/D	240 mg/L (daphnie magna)	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Acide malique	6915-15-7	P/D	P/D	Aucun(e).

### Persistence et dégradabilité

: Facilement biodégradable.

### Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Acide malique (CAS 6915-15-7)	-1.26	1

**Mobilité dans le sol** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

### Effets nocifs divers sur l'environnement

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

## SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Manipulation en vue de l'élimination

: Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.

### Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

### RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



**DL acide malique**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/04/2015

Page 8 de 10

**FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Les États-Unis (DOT)	None.	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e).	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Aucun(e).				
Canada (TMD)	None.	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e).	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Aucun(e).				

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

**Dangers pour l'environnement**

: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

: Pas disponible.

**SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION**

**Renseignement fédéral É.-U :**

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Acide malique	6915-15-7	oui	P/D	P/D	non	N/Ap

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Danger aigu pour la santé. Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

**Lois É.-U. "State Right to Know":**

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Acide malique	6915-15-7	Non	P/D	NI	NI	NI	NI	NI	NI

**Canadian Information:**





DL acide malique

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/04/2015

Page 9 de 10

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.  
Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

### Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>European EINECs</u>	<u>Australia AICS</u>	<u>Philippines PICCS</u>	<u>Japan ENCS</u>	<u>Korea KECI/KECL</u>	<u>China IECSC</u>	<u>NewZealand IOC</u>
Acide malique	6915-15-7	230-022-8	Present	Présent	(2)-1442	KE-20414	Present	HSR003278

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Légende

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- ACNOR: Association canadienne de normalisation
- DOT: Department of Transportation
- EPA: Environmental Protection Agency
- HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
- HSDB: Hazardous Substances Data Bank
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- Inh: Inhalation
- CL: Concentration létale
- DL: Dose létale
- MN: Minnesota
- S/O: Sans objet
- P/D: Pas disponible
- NFPA: National Fire Protection Association
- NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
- NJ: New Jersey
- NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
- OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration
- PA: Pennsylvania
- PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
- RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
- RI: Rhode Island
- RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
- STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
- TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
- TWA: Moyenne pondérée dans le temps
- SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

#### Références

- : Fiche signalétique du fabricant
- OCDE - Le portail mondial de l'information sur les substances chimiques - portail eChem 2015
- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCIInfoWeb, 2015 (Chempendium, RTECs, HSDB, INCHEM).
- Agence européenne des produits chimiques, de la législation de classification 2015

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 12/04/2015



Bartek Ingredients Inc.  
421 Seaman Street  
Stoney Creek, ON, Canada, L8E 3J4  
Telephone: (905) 662-3292

**DL acide malique**

**Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/04/2015**

Page 10 de 10

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<p><b><u>Préparée pour:</u></b> Bartek Ingredients Inc. 421 Seaman Street Stoney Creek, ON L8E 3J4 Telephone: 905-662-3292 www.bartek.ca</p>	
<p><b><u>Préparée par:</u></b> ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) <a href="http://www.thecompliancecenter.com">http://www.thecompliancecenter.com</a></p>	

### DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Bartek Ingredients Inc. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Bartek Ingredients Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Bartek Ingredients Inc.

**FIN DU DOCUMENT**